

FCP INNOVATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP INNOVATION» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.108.664, un actif net de D : 5.096.275 et un bénéfice de D : 161.025 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP INNOVATION» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP INNOVATION», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 31,31% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 30 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>3 508 939</u>	<u>1 079 626</u>
Actions et droits rattachés		3 302 965	1 018 822
Titres des Organismes de Placement Collectif		205 974	60 804
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 599 725</u>	<u>267 677</u>
Disponibilités		1 599 725	267 677
TOTAL ACTIF		<u>5 108 664</u>	<u>1 347 303</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	11 934	3 156
Autres créditeurs divers	6	455	2 442
TOTAL PASSIF		<u>12 389</u>	<u>5 598</u>
ACTIF NET			
Capital	7	4 994 849	1 312 377
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	-
Sommes distribuables de l'exercice		101 424	29 328
ACTIF NET		<u>5 096 275</u>	<u>1 341 705</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>5 108 664</u>	<u>1 347 303</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	8	<u>73 633</u>	<u>26 748</u>
Dividendes		73 633	26 748
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>73 633</u>	<u>26 748</u>
Charges de gestion des placements	9	(29 918)	(7 670)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>43 715</u>	<u>19 078</u>
Autres charges	10	(4 370)	(3 357)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>39 345</u>	<u>15 721</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		62 079	13 607
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>101 424</u>	<u>29 328</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(62 079)	(13 607)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(877)	(9 704)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		136 870	11 971
Frais de négociation de titres		(14 313)	(4 567)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>161 025</u></u>	<u><u>13 421</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	161 025	13 421
Résultat d'exploitation	39 345	15 721
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(877)	(9 704)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	136 870	11 971
Frais de négociation de titres	(14 313)	(4 567)
Distribution de dividendes	(43 823)	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 637 368	1 228 284
Souscriptions		
- Capital	3 355 356	1 194 800
- Régularisation des sommes non distribuables	272 486	19 877
- Régularisation des sommes distribuables	76 451	13 607
Rachats		
- Capital	(60 815)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 236)	-
- Régularisation des sommes distribuables	126	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 754 570	1 241 705
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 341 705	100 000
En fin de l'exercice	5 096 275	1 341 705
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	12 948	1 000
En fin de l'exercice	45 452	12 948
VALEUR LIQUIDATIVE	112,124	103,623
TAUX DE RENDEMENT	10,39%	3,62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOSLE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«FCP INNOVATION» est un fonds commun de placement de catégorie actions, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la STB a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP INNOVATION» est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 3.508.939 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions admises à la côte		3 313 964	3 302 965	64,81%
ADWYA	25 000	160 637	157 000	3,08%
ASSAD	18 100	90 872	110 139	2,16%
ATL	21 000	60 450	62 160	1,22%
BNA	17 000	164 972	153 017	3,00%
ATTIJARI BANK	12 000	321 671	324 204	6,36%
BT	14 000	111 718	109 396	2,15%
BTE ADP	3 000	61 559	46 500	0,91%
CARTHAGE CEMENT	30 000	57 061	61 440	1,21%
CIL	3 000	42 553	45 000	0,88%
CITY CARS	10 000	140 978	156 100	3,06%
EURO-CYCLES	1 500	43 964	61 355	1,20%
NEW BODY LINE	25 000	172 960	169 675	3,33%
SAH	14 000	186 461	189 812	3,72%
SFBT	19 000	384 423	360 639	7,08%
SOTRAPIL	5 000	42 437	43 955	0,86%
SOTUVER	35 000	135 451	131 740	2,59%
TPR	75 000	215 641	212 250	4,16%
TUNIS RE	48 000	400 648	403 008	7,91%
UADH	2 000	12 305	9 860	0,19%
UIB	6 000	99 788	109 788	2,15%
UNIMED	38 000	407 417	385 928	7,57%
Titres des Organismes de Placement Collectif		205 556	205 974	4,04%
SICAV L'EPARGNANT	2 000	205 556	205 974	4,04%
TOTAL		3 519 520	3 508 939	68,85%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				68,69%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	1 089 330	(9 704)	1 079 626	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	3 190 400		3 190 400	
Titres OPCVM	493 789		493 789	
Cessions de l'exercice				
Actions	(904 451)		(904 451)	136 553
Titres OPCVM	(349 548)		(349 548)	317
Variation des plus ou moins value latentes		(877)	(877)	
Soldes au 31 décembre 2016	3 519 520	(10 581)	3 508 939	136 870

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 11.934 contre D : 3.156 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	10 849	2 861
Rémunération du dépositaire	1 085	295
Total	11 934	3 156

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 455 , contre D: 2.442 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	114	2 343
Redevance du CMF	341	99
Total	455	2 442

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	1 312 377
Nombre de parts	12 948
Nombre de copropriétaires	11

Souscriptions réalisées

Montant	3 355 356
Nombre de parts émises	33 104
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(60 815)
Nombre de parts rachetées	(600)
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(877)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	136 870
Régularisation des sommes non distribuables	266 249
Frais de négociation de titres	(14 313)

Capital au 31-12-2016

Montant	4 994 849
Nombre de parts	45 452
Nombre de copropriétaires	16

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 73.633, contre D : 26.748 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	65 471	9 104
des titres OPCVM	8 162	17 644
TOTAL	73 633	26 748

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 29.918, contre D : 7.670 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	27 198	6 973
Rémunération du dépositaire	2 720	697
Total	<u>29 918</u>	<u>7 670</u>

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 4.370 pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre D : 3.357 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	2 305	591
Honoraires commissaire aux comptes	1 685	2 342
Services bancaires	53	68
Autres	327	356
Total	<u>4 370</u>	<u>3 357</u>

Note 11 : Autres informations

11.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	1,620	2,066
Charges de gestion des placements	(0,658)	(0,592)
Revenus net des placements	<u>0,962</u>	<u>1,473</u>
Autres charges	(0,096)	(0,259)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,866</u>	<u>1,214</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	1,366	1,051
Sommes distribuables de l'exercice	<u>2,231</u>	<u>2,265</u>

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,019)	(0,749)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,011	0,925
Frais de négociation de titres	(0,315)	(0,353)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,677	(0,178)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,543	1,037
Résultat non distribuable de l'exercice	2,677	(0,178)
Régularisation du résultat non distribuable	5,858	1,535
Sommes non distribuables de l'exercice	8,535	1,358
Distribution de dividendes	2,265	-
Valeur liquidative	112,124	103,623

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,61%	0,58%
Autres charges / actif net moyen	0,09%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,07%	2,22%

11.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Innovation" est confiée à la "STB FINANCE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.